Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 017-200041689-20220926-CC2022_115-DE

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Ville de Saint-Jean d'Angély

ANNEE 2021

www.valsdesaintonge.fr
55 rue Michel Texier - BP 50052 - 17413 Saint-Jean d'Angély cedex
05 46 33 24 77 - fax 05 46 33 29 32 - info@cdcvalsdesaintonge.fr

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 017-200041689-20220926-CC2022_115-DE

Table des matières

1. Caractérisation technique du service....4
A. Présentation du territoire desservi....4
B. Mode de gestion du service....4
C. Estimation de la population desservie....4
D. Nombre d'abonnés....5
E. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020....5
F. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)....5
2. Tarification de l'eau et recettes du service....6
A. Modalités de tarification....6
B. Facture type....7
C. Recettes....10
D. Qualité de l'eau....11
E. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)....12
F. Indicateurs de performance du réseau....13
G. Indice d'avancement de la protection des ressources en eau (P108.3)....14
H. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)....14
I. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)....15
J. Durée d'extinction de la dette de l'EPCI (P153.2)....15
K. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P.154)....15
L. Taux de réclamations (P155.1)....16
3. Financement des investissements....16
A. Branchements plombs....16
B. Montants financiers....16
C. État de la dette....17
D. Amortissements....17
E. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service....17
F. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice....17
4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau....18
A. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)....18
B. Opérations de coopération décentralisée (cf. L112-1-1 du CGCT)....18
5. Tableau récapitulatif des indicateurs....19
ANNEXE 1. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ DÉTERMINANT LE MONTANT DE LA REDEVANCE EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2020, 2021 ET 2022....20

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 017-200041689-20220926-CC2022_115-DE

Préambule

Le présent rapport a pour objet de présenter les indicateurs de prix, qualité et de service du délégataire pour le service public d'eau potable (SAUR) pour l'année écoulée de 2021.

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 017-200041689-20220926-CC2022_115-DE

1. Caractérisation technique du service

A. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**.

- *Nom de la collectivité* : Vals de Saintonge Communauté
- *Caractéristiques* : EPCI
- *Compétence liée au service* : distribution
- *Territoire desservi* : Saint-Jean d'Angély
- *Existence d'une CCSPL* : Oui

B. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **délégation de service public de type affermage**.

Nature du contrat :

- *Nom du prestataire* : **SAUR**
- *Date de début du contrat initial :* **1er octobre 2017**
- *Nombre d'avenants et nature des avenants* : **Avenant n°1 de prise en compte de nouveaux ouvrages signé le 19/05/2020 pour une date d'effet le 01/07/2020**
- *Date effective de fin de contrat* : **31 décembre 2028**

Le délégataire assure la gestion du service public d'alimentation en eau potable de la ville de Saint-Jean d'Angély (périmètre défini dans le contrat de délégation de service public). La gestion du service inclut :

- d'assurer la distribution de l'eau potable aux abonnés,
- d'exploiter des ouvrages et installations du service conformément à la réglementation en vigueur et d'en assurer le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance ainsi que des renouvellements définis dans le cadre du contrat de DSP,
- de renouveler les compteurs des abonnés, les équipements électromécaniques et les installations ainsi que ponctuellement les branchements,
- de fournir à la collectivité les renseignements et conseils relatifs aux ouvrages et au fonctionnement du service nécessaires à cette dernière pour l'élaboration de ses projets de renforcement et d'extension et pour la maîtrise du service concédé,
- d'assurer les travaux de réparation des canalisations (réseaux et branchements) ainsi que de leurs accessoires,
- d'assurer la tenue à jour de l'inventaire technique des immobilisations et d'une base de données associée (ouvrages, interventions…)
- d'assurer les relations avec les usagers,
- d'assurer la gestion et la mise en œuvre des procédures anti-endommagement des réseaux, avec réalisation des plans géo référencés du réseau d'eau potable.

C. Estimation de la population desservie

Sont considérés le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.
Le service public d'eau potable dessert **7 230** habitants au 31/12/2021, une baisse de 524 habitants par rapport à 2019.

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 017-200041689-20220926-CC2022_115-DE

D. Nombre d'abonnés

Le nombre d'abonnés desservis en 2021 est de **4129**. En 2019, le nombre d'abonnés était également de 4129.

E. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020

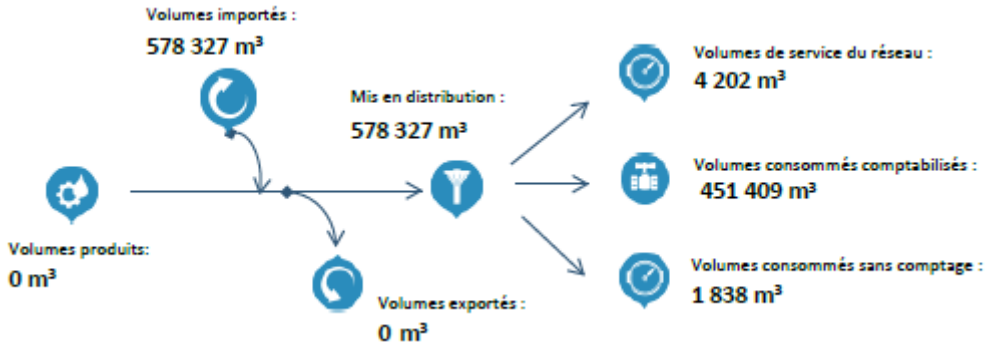

Le service ne produit pas d'eaux traitées.

Achat d'eau :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource en 2021
EAU 17	615 397	578 327	-6	0

Volume mis en distribution / volume consommé :

	Exercice 2020 en m³	Exercice 2021 en m³	Variation en %
Volume mis en distribution	612 397	578 327	-6 %
Volume consommé comptabilisé	437 658	451 409	+3,1 %
Volume consommé autorisé (volume consommé comptabilisé + volume sans comptage + volume de service du réseau)	444 085	453 247	+2,1 %

volume sans comptage : essai de poteaux d'incendie, arrosage …
volume de service du réseau : purges, nettoyage de réservoirs …

F. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire de réseaux de canalisations est de **83,227 km** en 2021. En 2020, il était de 83,107 km.

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 017-200041689-20220926-CC2022_115-DE

2. Tarification de l'eau et recettes du service

A. Modalités de tarification

Frais d'accès au service au 31/12/21 : 29,18 €HT

Tarifs	Au 1er janvier 2021	Au 1er janvier 2022
Part de l'EPCI		
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³	0,8700€/m³	0,8700€/m³
Part du délégataire		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 12-15MM	32 €	32,74 €
Abonnement DN 20-25 MM	42,42 €	43,40 €
Abonnement DN 30 MM	59,1 €	60,46 €
Abonnement autres et surbridé	115,38 €	118,02 €
Part proportionnelle (€HT/m³)		
Prix au m³	0,6723 €/m³	0,6877 €/m³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
Redevances		
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	0,0700€/m3	0,0700€/m3
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,3300€/m³	0,3300€/m³
Facture	**Au 1er janvier 2021**	**Au 1er janvier 2022**
Total HT pour 120 m³	265,08 €	267,66 €
TVA (5,5%)	14,58 €	14,72 €
Total TTC pour 120 m³	279,66 €	282,38 €
Evolution n/n-1	+ 1,1 %	+ 0,97 %
Prix TTC au m³	2,33	2,35

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 017-200041689-20220926-CC2022_115-DE

B. Facture type

Pour une consommation de 120m³ au 1er janvier 2022

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
****** ST JEAN D ANGELY	120 m³	000190499	015 mm			Conso. simulée

Votre facture en détail	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
▶ Distribution de l'eau potable					228,06		240,60
Abonnement					32,74		34,54
Part SAUR	Année 2022				32,74	5,50	
Consommation					195,32		206,06
Part Communauté	Année 2022		120	0,8700	104,40	5,50	
Part SAUR	Année 2022		120	0,6877	82,52	5,50	
Préservation des ressources en eau	Année 2022		120	0,0700	8,40	5,50	
▶ Organismes publics					39,60		41,78
Consommation					39,60		41,78
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2022		120	0,3300	39,60	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,07 € / m3 soit 0,00207 € / litre

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 267,66 €
TVA 5,50 % : 14,72 €
TVA sur les débits : 14,72 €

Total facture TTC : 282,38 €

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 017-200041689-20220926-CC2022_115-DE

Pour une consommation de 120m³ au 1er janvier 2021

BRANCHEMENT	COMPTEUR Numéro	COMPTEUR Diamètre				Consommation m3	Information
ST JEAN D ANGELY	A15FA214682I	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	225,48 € HT	**237,88 € TTC**	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR		Année 2021					32,00	5,50
Consommation part Communale		Année 2021		120	0,8700	104,40		5,50
Consommation part SAUR		Année 2021		120	0,6723	80,68		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		Année 2021		120	0,0700	8,40		5,50

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	39,60 € HT	**41,78 € TTC**	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2021		120	0,3300	39,60		5,50

Total Facture	279,66 € TTC

HT soumis à TVA : 265,08 €
TVA sur les débits : 14,58 €

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.
CONSOMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS
Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Entre le 1er janvier 2021 et le 1er janvier 2022, la part fixe d'abonnement et la part proportionnelle de consommation d'eau potable ont augmenté respectivement de 2,3 %. Cette augmentation s'explique par l'actualisation du coefficient résultant de la formule de variation des prix (coût horaire du travail, production et distribution d'eau, électricité vendue aux entreprises, frais divers, achat d'eau …).

Pour l'abonnement :

Date : 09/04/2022

SAUR

Partenaire : VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTE
Référence contrat : 170700/01

Produit : Eau Potable **Type de contrat :** Affermage **Type d'encaissement :** Société

10SAbonnement part SAUR

Prix (HT) à compter du 01/01/2022
Devise : Euro
Prix révisé = [K=1,066213] * Prix de base
Redevance : Abonnement part SAUR
Date d'actualisation : 05/11/2021 **K :** 1,066213

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix
Formule de révision : 0,15+0,36x(ICHTE/ICHTEo)+0,01x(1771242/1771242o)+0,2x(FD2010/FD2010o)+0,04x(TP10A2010/TP10A2010o)+0,24x(AE1707/AE1707o)

Applications des indices : Valeur connue
K Intermédiaire : 1,066213

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/04/2021				
Indice		**Valeur de base**	**Date application**	**Date publication**	**Réf. publication**	**Durée**	**Racc.**	**Valeur actualisée**
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	109,00000	01/09/2020	08/01/2021	SITE MONITEUR + INSEE			122,40000
1771242	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES CAPACITE >36Kva BASE 2010	125,50000						130,28900
	Substitué avec coeff. 1,13 par 010534766	010534766	01/11/2020	31/03/2021	SITE INTERNET INSEE		1,13	115,30000
FD2010	FRAIS DIVERS - BASE 100 EN 2010	102,00000	01/12/2020	26/03/2021	MTPB 6131			103,70000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	105,80000	01/12/2020	26/03/2021	MTPB 6131			110,60000
AE1707	ACHAT EAU ST JEAN ANGELY	0,22500	01/04/2021	01/04/2021				0,24040

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 017-200041689-20220926-CC2022_115-DE

Détail du calcul du coefficient de variation

Résultat=0,15+0,36x(ICHTE/ICHTEo)+0,01x(1771242/1771242o)+0,2x(FD2010/FD2010o)+0,04x(TP10A2010/TP10A2010o)+0,24x(AE1707/AE1707o)

.	0,15			0,150000000
. +	0,36	x	(122,4/109)	+ 0,404256881
. +	0,01	x	(130,289/125,5)	+ 0,010381594
. +	0,2	x	(103,7/102)	+ 0,203333333
. +	0,04	x	(110,6/105,8)	+ 0,041814745
. +	0,24	x	(0,2404/0,225)	+ 0,256426667
.				1,06621322

K définitif : 1,066213

CRITERES TARIFAIRES

Diamètre compteur sur rubrique : ("Coaxiaux 1""1/2",012 mm,015 mm);("Coaxiaux 2""",020 mm,025 mm);(030 mm);(040 mm,050 mm,060 mm,060/065 mm,065 mm,065 mm surbridé,080 mm,080 mm surbridé,100 mm,100 mm surbridé,100-20 mm,100-25 mm,100-30 mm,100-40 mm,125 mm,150 mm,150-40 mm,20...)

Diamètre compteur sur rubrique *"Coaxiaux 1""1/2",012 mm,015 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	15,35	16,37						

Diamètre compteur sur rubrique *"Coaxiaux 2""",020 mm,025 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	20,35	21,70						

Diamètre compteur sur rubrique *030 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	28,35	30,23						

Diamètre compteur sur rubrique *040 mm,050 mm,060 mm,060/065 mm,065 mm,065 mm surbridé,080 mm,080 mm surbridé,100 mm,100 mm surbridé,100-20 mm,100-25 mm,100-30 mm,100-40 mm,125 mm,150 mm,150-40 mm,200 mm,250 mm,300 mm,400 mm,40-15 mm,40-20 mm,500 mm,50-15 mm,50-20 mm,60/65-20 mm,60...*

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	55,35	59,01						

Pour la consommation :

Date : 09/04/2022

SAUR

Partenaire : VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTE

Référence contrat : 170700/01

Produit : Eau Potable **Type de contrat :** Affermage **Type d'encaissement :** Société

10SConsommation part SAUR

Prix (HT) à compter du 01/01/2022
Devise : Euro
Prix révisé = [K=1,066213] * Prix de base

Redevance : Consommation part SAUR FRANCE
Date d'actualisation : 05/11/2021 **K :** 1,066213

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : 0,15+0,36x(ICHTE/ICHTEo)+0,01x(1771242/1771242o)+0,2x(FD2010/FD2010o)+0,04x(TP10A2010/TP10A2010o)+0,24x(AE1707/AE1707o)

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,066213

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/04/2021				
Indice		**Valeur de base**	**Date application**	**Date publication**	**Réf. publication**	**Durée**	**Racc.**	**Valeur actualisée**
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	109,00000	01/09/2020	08/01/2021	SITE MONITEUR + INSEE			122,40000
1771242	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES CAPACITE >36Kva BASE 2010	125,50000						130,28900
	Substitué avec coeff. 1,13 par 010534766	010534766	01/11/2020	31/03/2021	SITE INTERNET INSEE		1,13	115,30000
FD2010	FRAIS DIVERS - BASE 100 EN 2010	102,00000	01/12/2020	26/03/2021	MTPB 6131			103,70000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	105,80000	01/12/2020	26/03/2021	MTPB 6131			110,60000
AE1707	ACHAT EAU ST JEAN ANGELY	0,22500	01/04/2021	01/04/2021				0,24040

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	55,35	57,69						

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 017-200041689-20220926-CC2022_115-DE

Détail du calcul du coefficient de variation

Résultat=0,15+0,36x(ICHTE/ICHTEo)+0,01x(1771242/1771242o)+0,2x(FD2010/FD2010o)+0,04x(TP10A2010/TP10A2010o)+0,

.		0,15			0,15
.	+	0,36	x	(122,4/109)	+ 0,404256881
.	+	0,01	x	(130,289/125,5)	+ 0,010381594
.	+	0,2	x	(103,7/102)	+ 0,203333333
.	+	0,04	x	(110,6/105,8)	+ 0,041814745
.	+	0,24	x	(0,2404/0,225)	+ 0,256426667
.					1,06621322
.					

K définitif : 1,066213

CRITERES TARIFAIRES

Usage : (Equipements publics et municipaux);(Autre)

Usage *Equipements publics et municipaux*

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	0,6450	0,6877						

Usage *Autre*

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	0,6450	0,6877						

La part intercommunale proportionnelle à la consommation reste inchangée entre 2021 et 2022. Le montant de la redevance perçue pour 2021 et 2022 par Vals de Saintonge Communauté a été validé respectivement en conseil communautaire du 09 mars 2020 et 30 novembre 2020 (Annexe 1).
La part liée à la redevance de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la lutte contre la pollution est également inchangée entre 2021 et 2022.

C. Recettes

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en milliers d'euros	Exercice 2021 en milliers d'euros	Variation en %
Exploitation du service : *montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (par fermière) se rapportant à l'exercice*	436,7	446,8	+2,3
Collectivités et autres organismes publics : *montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics*	530,5	557,9	+5,2
Travaux attribués à titre exclusif : montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat	19,1	31,3	+63,9
Produits accessoires : les montant hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles	34,5	34,6	+0,3
TOTAL DES RECETTES	1020,8	1093,5	+7,1

Vals de Saintonge Communauté perçoit en recette la redevance reversée par la SAUR d'un montant de 390000 € HT en 2021.

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 017-200041689-20220926-CC2022_115-DE

3. Indicateurs de performance

D. Qualité de l'eau

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000m^3/ jour.

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre de prélèvements microbiologiques	13	14
Prélèvements microbiologiques non conformes	0	0
Indice de conformité microbiologique	100 %	100 %
Nombre de prélèvements physico-chimiques	13	14
Prélèvements physico-chimiques non conformes	0	0
Indice de conformité physico-chimique	100 %	100 %

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 017-200041689-20220926-CC2022_115-DE

E. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est un indice allant de 0 à 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de distribution) attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A,B et C du tableau ci-après avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		**15**	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.239	96,12%	15
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		80	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		83,231	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	99,32%	15
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)		82,665	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		83,231	
Total Partie B :		**30**	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	NON	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248		0
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	NON	0
Total Partie C :		**50**	
VALEUR DE L'INDICE		**95**	

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 017-200041689-20220926-CC2022_115-DE

F. Indicateurs de performance du réseau

1. Rendement du réseau de distribution (P.104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

Avec :

- *V1 = Volumes produits*
- *V2 = Volumes importés*
- *V3 = Volumes exportés*
- *V4 = Volumes mis en distribution*
- *V6 = Volumes consommés autorisés*
- *V7 = Volumes consommés comptabilisés*
- *V8 = Volumes consommés sans comptage*
- *V9 = Volumes de service du réseau*

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	72,16 %	79,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) en m^3/jour/km	14,64	15,06
Volume vendu sur volume mis en distribution (rendement primaire)	71,12 %	78,05 %

2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Il permet d'interpréter l'efficacité de la gestion du réseau.

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 017-200041689-20220926-CC2022_115-DE

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

En 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **4,18 m³/jour/km**. En 2020, il était de 5,86 m³/jour/km.

3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Il permet d'interpréter l'importance de la maintenance et du renouvellement du réseau, les actions de lutte contre les volumes détournés et l'amélioration de la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

En 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **3,98 m³/jour/km**. En 2020, il était de 5,65 m³/jour/km.

4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux correspond au rapport du linéaire de réseau (hors branchements) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de desserte.
Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,36 %**.

G. Indice d'avancement de la protection des ressources en eau (P108.3)

Il s'agit du niveau d'avancement, exprimé en %, de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.
En 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **0**.

H. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 017-200041689-20220926-CC2022_115-DE

En 2021, le taux d'interruptions de service non programmées est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2020).

I. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Le délai maximal d'ouverture des branchements d'eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le règlement de service est de 2 jours en 2021. Il s'agit du temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel.
En 2021 le taux de respect de ce délai est de **93,97 %**. En 2020, le taux était de 92,82 %.

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

J. Durée d'extinction de la dette de l'EPCI (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles –dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021
Encours de la dette en €	1 039 640€
Épargne brute annuelle en €	305 255€
Durée d'extinction de la dette en années	3,41

K. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P.154)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 017-200041689-20220926-CC2022_115-DE

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	56 146,76	28 033,21
Chiffre d'affaires TTC facturé N-1 (hors travaux) en €	1 089 764	1 061 825
Taux d'impayé en % sur les factures N-1	5,15	2,64

En 2021, le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2020 est de **2,64%**. En 2020, le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019 était de 5,15 %.

L. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix.

En 2021, le délégataire a recensé **57 réclamations** dont les motifs sont les suivants :

- Facturation encaissement : 21
- Produit : 4
- Qualité de service : 32

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

En 2021 le taux de réclamation est de **1,43 pour 1000 abonnés**. Il était de 2,18 pour 1000 abonnés en 2020.

3. Financement des investissements

A. Branchements plombs

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée qui peut être induite par la suppression de branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021
Nombre total des branchements	4383
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	24 (Cité Point du Jour)
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	620
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	14 %

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 017-200041689-20220926-CC2022_115-DE

B. Montants financiers

	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	350 282 €
Montants des subventions en €	0
Montants des contributions du budget général en €	0

C. État de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 039 639,63
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	151 349,05
	en intérêts	18 738,18

D. Amortissements

En 2021, la dotation aux amortissements est de 113 992,10 €.

E. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Les projets en cours sont les suivants :

- Mise à jour du programme de renouvellement des branchements en plomb
- Renouvellement des canalisations anciennes et fragiles (fonte)
- Amélioration des performances du réseau (suppression de doubles conduites, maillage du réseau…)
- Prévoir la pose de débitmètres à la place de vannes de sectorisation pour l'amélioration du diagnostic incendie.
- Réaliser une étude dans le cadre de la réhabilitation des ouvrages de stockage d'eau potable

F. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Il n'y a pas de programmes pluriannuels en cours sur les travaux adoptés par l'assemblée délibérante de Vals de Saintonge Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 017-200041689-20220926-CC2022_115-DE

4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

A. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

En 2021, le service a reçu 26 irrécouvrables répartis sur 11 clients. Les pertes sur créances irrécouvrables et contentieux s'élèvent à 8590,18 € HT part collectivité et à 6368,37€ HT part SAUR, soit un total de 14958,55€ HT en 2021.

B. Opérations de coopération décentralisée (cf. L112-1-1 du CGCT)

Sans objet.

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 017-200041689-20220926-CC2022_115-DE

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7754	7230
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120m³ [€/m³]	2,33	2,33
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2	2
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72,16 %	79,10 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	5,86	4,18
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	5,65	3,98
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,36	0,36
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	0	0
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	17,2	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés [nb/1000 abonnés]	0	0
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	92,82	93,97
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1,02	3,41
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	5,15	2,64
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	2,18	1,43

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 017-200041689-20220926-CC2022_115-DE

ANNEXE 1. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ DÉTERMINANT LE MONTANT DE LA REDEVANCE EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2020, 2021 ET 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 017-200041689-20220926-CC2022_115-DE

République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 30 novembre 2020

Objet : Détermination de la redevance eau potable sur la commune de Saint-Jean d'Angély pour l'année 2021

Numéro de délibération : CC2020_148

L'an deux mille vingt , le trente novembre, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 24 novembre 2020, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Francis BOIZUMAULT, Eric POISBELAUD, Christian FERRU, Bruno SOGUES, Daniel LAGARDE, Magali HIDREAU, René ESCLOUPIER, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Caroline CHEVALLIER, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Valérie BOUILLAGUET, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Odile MEGRIER, Jean-Michel GAUTIER, Francis LAROCHE, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Régis DUTHILLE, Didier BOREL, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Jean-Paul AUGUSTIN, Alain FOUCHER, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Christian PEROT, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Maurice PERRIER, François BERTHON, Jean-Michel CHARPENTIER, Michel FILLEUL, Wilfrid HAIRIE, Marie-Pierre LE SELLIN, Sylvain MARCHAL, Gérard BIELKA, Corinne LAFFOND, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Maurice PINEAU, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Jean MOUTARDE, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Anne DELAUNAY, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Nicole COINDEAU, Dominique GUILLON, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Jany CHAUVIN, François BOURGEOIS, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Francine MINEAU, Suzette MOREAU, Bruno GORUCHON, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Simone ROY, Victor GEOFFROY, Didier MARTIN

Absents excusés ayant donné procuration :
Marie-Noëlle BAFFARD donne pouvoir à Christian FERRU
Gérard LAMIRAUD donne pouvoir à Fabrice RENAUD
Alain INGRAND donne pouvoir à Michel PELLETIER
Joël WICIAK donne pouvoir à Emmanuelle CAIVEAU
Patrick XICLUNA donne pouvoir à Wilfrid HAIRIE
Brigitte RICHEZ BAUDET donne pouvoir à Marie-Pierre LE SELLIN
Bernard BOLLEAU donne pouvoir à Sylvain MARCHAL
Jean-Michel MANCEAU donne pouvoir à Fabrice RENAUD
Dominique BOUIN donne pouvoir à Philippe HARMEGNIES
Myriam DEBARGE donne pouvoir à Françoise MESNARD
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Fabien BLANCHET
Natacha MICHEL donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Marylène JAUNEAU donne pouvoir à Anne DELAUNAY
Laurent BOUILLE donne pouvoir à Thierry GOUJEAUD
Didier DAUNIZEAU donne pouvoir à Maurice PERRIER

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 017-200041689-20220926-CC2022_115-DE

Absents :
Fabien BRODU, Rémi LAMARE, Charles BELLAUD, Marie-Agnès BEGEY, Jacques BARON, Philippe LACLIE, Serge MARCOUILLE, Didier COSSET, Danièle PERAUD, Marie-Claude GIOVANNINI, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Roland NAZET, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Michel GARNIER, Etienne CHAMPEAUX, Christian GRATEREAU, Frédéric MICHEAU, Bruno POMMIER, Ornella TACHE, Yves-Luc GAILLARD, Valérie FLOCH-RUJU, Thierry GIRAUD, André LECLERE, Dominique SEYFRIED, Corinne ETOURNEAU, Henoch CHAUVREAU, Ludovic BOUTILLIER, Renée BONNEAU, Francis GUAY, François PINEAU, Jacques GOGUET, Christelle MARCHET, Patrick REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, Pierre TEXIER, Bernard CAILLAUD, Jean-Claude MARTEAU

Secrétaire de séance :
Mme Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : GIRAUD-HERAUD Emmanuelle
ROSIER Renaud
GENEAU David
BEBIEN Marie-Paule
HOUET Patricia
SERRA Johanna
GUIBERTEAU Cécilia
MELLAH Nadia

Nombres de membres :
En exercice : 140
Présents : 86
Votants : 101
Pouvoirs : 15

Publication (affichage) ou notification du :

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 017-200041689-20220926-CC2022_115-DE

Détermination de la redevance eau potable sur la commune de Saint-Jean d'Angély pour l'année 2021

Depuis le 1er janvier 2018, Vals de Saintonge Communauté exerce la compétence Eau sur l'ensemble de son territoire.

En ce qui concerne la ville de Saint-Jean d'Angély, le service public de distribution d'eau potable a été confié à la SAUR dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) pour une durée de 11 ans et 3 mois, à compter du 1er octobre 2017.

La prise de la compétence Eau a ainsi entraîné le transfert du budget Eau de la ville de Saint-Jean d'Angély vers Vals de Saintonge Communauté.

La recette de ce budget est composée de la redevance facturée au consommateur et reversée à Vals de Saintonge Communauté par le gestionnaire.

De 2012 à 2019, cette redevance EAU a été maintenue à 0,90 €/m³. En 2020, afin de compenser l'augmentation de la part du délégataire et de ne pas impacter la facture de l'usager, le Conseil Communautaire a décidé d'établir sa redevance à 0,87 €/m³.

Il est proposé au Conseil Communautaire de maintenir la redevance EAU à 0,87 €/m³ pour l'année 2021, le budget Eau Potable étant suffisamment conséquent pour réaliser les opérations projetées pour l'année.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de maintenir la redevance Eau à 0,87€/m³ pour l'année 2021,
- d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 87
- Contre : 4
- Abstention : 10

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,

Le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Jean-Claude GODINEAU
Date de signature : 08/12/2020
Qualité : Président

Jean-Claude GODINEAU